



Certificat d'engagement et de connaissance pour l'adoption d'un chien

Conforme au décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale.

Identité de la personne engagée à laquelle a été remis le certificat

Prénom :
Nom :
Adresse :
Mail :

Identité de la personne de la Fondation Brigitte Bardot habilitée à délivrer le certificat

Prénom :
Nom :
Adresse :
Mail :



Avant d'adopter un chien

Adopter un chien est une très belle démarche mais cela s'accompagne également de nombreuses responsabilités. Une adoption nécessite d'être réfléchie et préalablement préparée. Elle ne peut se faire sur un coup de tête, car vous vous engagez sur du plus ou moins long terme en fonction de l'âge du chien. L'espérance de vie étant en moyenne de 13 à 15 ans.

Adopter un chien est un engagement qui nécessite du temps, des moyens et un cadre de vie adapté.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte **tous les stades de vie** de l'animal : chiot, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. À tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

Son expérience au sein du refuge et/ou ses antécédents ont pu être stressants voire traumatisants pour lui. **Ainsi, ne vous attendez pas à ce que votre compagnon à quatre pattes soit parfait et irréprochable dès les premiers jours.** La patience et la compréhension de son comportement seront des facteurs importants pour faciliter son acclimatation et lui permettre de prendre ses marques. L'adaptation sera plus ou moins longue selon l'animal adopté.

Et souvenez-vous qu'une adoption responsable d'un chien n'est pas seulement bonne pour l'animal, mais aussi pour vous !



Les étapes d'une adoption

Trois jours pour décompresser

Votre animal vient d'arriver chez vous. Son environnement change complètement et votre animal peut être timide ou renfermé les premiers jours. Il peut se sentir naturellement perdu. Donnez-lui le temps de s'habituer. Il est important de lui aménager un espace à lui où il pourra se sentir en confiance

Trois semaines pour s'habituer

Laissez-le évoluer naturellement et à son rythme afin de comprendre le quotidien de son nouveau chez-soi

Trois mois pour s'intégrer et se sentir en confiance dans sa nouvelle famille

Après 3 mois ou plus, votre animal se sentira comme chez lui. Sa confiance en vous grandira car il connaîtra désormais tous les coins et recoins de votre maison. Il s'est habitué à sa nouvelle routine et s'est finalement senti à l'aise. Vous pouvez commencer sereinement une nouvelle étape de votre vie avec votre animal ! Il deviendra rapidement votre meilleur ami pour la vie !

Quelques questions à se poser avant toute adoption

- Pourquoi voulez-vous adopter un chien ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.
- Est-ce un souhait partagé par toute votre famille ? Tous ses membres doivent être d'accord car le quotidien de toute la famille va changer.
- Êtes-vous prêt à vous engager sur le long terme ? Avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour ? (promenades quotidiennes, longues sorties, jeux, etc.)
- Avez-vous vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de chien ?
- Si vous avez d'autres animaux, avez-vous pensé à la façon dont ils réagiront ? Leurs personnalités seront-elles compatibles ? et serez-vous en mesure d'assurer le bien-être de chacun d'eux ?
- Avez-vous les moyens financiers de subvenir à ses besoins (frais alimentaires, frais vétérinaires, frais de garde, etc.) ?
- Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ?
- Votre mode de vie est-il adapté ? Votre habitation est-elle suffisamment sécurisée pour accueillir un chien ?
- Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
- Vous sentez-vous capable d'éduquer votre chien et de le socialiser correctement ? Avez-vous réfléchi aux solutions à mettre en œuvre en cas de problèmes (aboiments, agressivité, destructions, etc.) et à leurs implications en termes de temps et d'investissement financier ?
- Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre chien si vous êtes amenés à changer de mode de vie (déménagement, séparation, naissance d'un enfant, changement de travail, etc.) ?

LA RÉPONSE À CES QUESTIONS N'EST PAS POSITIVE ?

Il est sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'adoption.



Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « *l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal* ».

Le bien-être de votre chien lui est propre et dépend de la façon dont il va percevoir son environnement. Votre comportement, les soins que vous allez lui apporter et les conditions de vie que vous allez lui fournir sont essentiels pour favoriser son bien-être. C'est ce qu'on appelle la **bienveillance**.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être. Ainsi, vous devez veiller à satisfaire a minima les cinq libertés fondamentales :

Absence de faim, de soif et de malnutrition



Votre chien doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins.

Absence de peur et de détresse



L'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives.

Absence d'incorfort



Votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui permettant d'accéder à tout moment au logement pour se mettre en sécurité et se reposer en lui proposant un abri lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées.

Absence de douleur, de blessure et de maladie



L'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant.

Liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce



Son environnement et les activités qu'il peut accomplir doivent être adaptés afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (activité physique, relations avec des congénères etc.).



Les besoins spécifiques du chien

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie, du comportement et de la personnalité de votre chien. Vous devez avoir conscience que chaque animal est différent.

En effet, il existe de très nombreuses races canines, ayant des caractéristiques variables. Ainsi, selon sa race, un chien peut mesurer de 10 cm à 110 cm au garrot, même si ces tailles restent des extrêmes, et peut peser de 2 à plus de 100 kilos. Ces différences raciales sont la cause de besoins physiologiques et comportementaux très différents. Par exemple, certaines races nécessitent une activité physique très importante alors que d'autres un peu moins.

Besoins physiologiques



ALIMENTATION

Le chien est un **animal carnivore**. Son régime alimentaire doit être équilibré et adapté à la fois à son stade de vie et son état sanitaire.

Vous pouvez **opter pour des croquettes, de la pâtée humide ou une préparation ménagère**. Dans tous les cas, il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins alimentaires de votre animal. Il est recommandé de lui **servir son alimentation à heures fixes, si possible en plusieurs repas** (nombre à déterminer selon l'âge et la taille de votre chien) et de garder les gamelles toujours propres. Il est impératif de **laisser constamment de l'eau propre et fraîche à disposition** de votre chien.



LE SAVIEZ-VOUS ?



Attention, donner des os à votre chien peut être dangereux pour lui, notamment lorsqu'ils sont cuits.

Il est recommandé de ne pas lui en donner.



SOMMEIL ET REPOS

Le chien **dort pendant la nuit et a des phases de repos en journée**. Le temps de sommeil est variable en fonction du chien, de sa race, et évolue avec l'âge. En moyenne, il dure **plus de 10h par jour**.

Il est donc essentiel que le chien ait **accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer** au calme et où il ne sera pas dérangé.

Besoins comportementaux



HÉBERGEMENT

L'hébergement, notamment l'espace disponible et son organisation, doit **être adapté à la race du chien et de sa taille**. Il doit notamment pouvoir lui permettre de se **mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien de la chaleur que du froid**. Si l'animal est détenu à l'extérieur provisoirement lors de vos absences, l'espace ne peut pas être inférieur à 5 m² et il doit avoir une zone sèche et nettoyée quotidiennement.

L'attache permanente et l'enfermement en cage sont à proscrire. Limiter la mobilité de votre chien est une source importante d'anxiété et peut favoriser son agressivité et amplifier des problèmes de comportement.

Si vous avez un jardin ou un espace extérieur auquel le chien a accès, il faut veiller à ce que celui-ci soit bien clôturé. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, etc.), **votre responsabilité est engagée si votre chien divague sur l'espace public et cause des dégâts**.



Ne laissez jamais votre chien seul dans une voiture en stationnement en plein soleil, il peut mourir en moins de 10 minutes !



ACTIVITÉS PHYSIQUES ET MENTALES

Le chien, quelle que soit la race, a besoin **d'activités physiques**.

L'accès à un jardin est **insuffisant pour sa santé, son équilibre et son épanouissement**. Il y a une **nécessité de le sortir quotidiennement et plusieurs fois par jour** et ce quelle que soit la météo. Ces sorties doivent être adaptées aux conditions physiques du chien, à sa santé et à son âge. Il est important d'interagir positivement avec votre chien lors de ce moment partagé et de **laisser exprimer ses comportements naturels** (exploration, flairage, marquage urinaire, etc.). En cas de déjections sur la voie publique, il convient de les ramasser et de les jeter dans une poubelle, au risque d'être verbalisé.

Toutefois, votre chien peut avoir un impact négatif sur la biodiversité (comportement de prédation, dérangement de la faune sauvage, etc.). Il est donc particulièrement important de le surveiller et de le garder toujours en vue lors de vos promenades. Il convient de faire particulièrement attention dans les espaces protégés (attention certains lui sont interdits, d'autres le tolèrent à condition qu'il soit tenu en laisse !).

Le jeu ou l'activité physique et mentale sont primordiaux pour l'équilibre psychologique du chien. Ils sont à moduler selon l'âge, les aptitudes de sa race et de ses goûts. Pensez à varier ses jouets dans le temps.



COMPORTEMENTS SOCIAUX

Le chien est une **espèce sociale qui a besoin d'interactions avec ses congénères**. Si vous n'avez qu'un chien, les sorties quotidiennes doivent être l'occasion pour lui d'être en contact avec des congénères et d'interagir avec eux. La socialisation doit être progressive et si celle-ci est difficile, il convient d'en parler à votre vétérinaire ou à un comportementaliste canin. Attention, interrogez-le au préalable sur ses méthodes et sa philosophie, et assurez-vous d'être à l'aise avec son approche du métier.



SEVRAGE

Le **sevrage physique et social est primordial pour le bon développement du chien**. Durant cette période où il doit entretenir des contacts avec sa mère et les autres chiots, le chien développe sa socialisation et son équilibre jusqu'à ses 4 mois. **Une relation de mauvaise qualité ou abrégée peut engendrer des troubles du comportement ou des problèmes de santé.**

Il est **interdit de céder un chiot avant l'âge de 8 semaines**, et il est préférable de le laisser avec sa portée jusqu'à 16 semaines car c'est une période cruciale de son développement. Durant cette période, le chiot doit être confronté à des stimulations et des environnements variés pour qu'il soit plus adaptable dans sa vie adulte.

RELATION HUMAIN-CHIEN



La familiarisation avec l'humain doit faire l'objet d'une attention particulière. **L'éducation du chien doit être positive**, par l'intermédiaire de récompenses (alimentaire, caresses, félicitations verbales, etc.) et la création d'une relation de confiance avec vous.

Il est interdit de recourir à des moyens coercitifs d'éducation (colliers électriques, étrangleurs, à pointes, etc.) qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les chiens plus agressifs. Une relation humain-chien harmonieuse n'implique pas de lien de dominance.

En cas de problème d'éducation, parlez-en à un responsable du refuge de la FBB ou avec votre vétérinaire qui pourra vous orienter vers un comportementaliste canin ou un vétérinaire spécialisé en médecine du comportement.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peut amener l'animal à des actions qui peuvent être interprétées à tort par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.



Il ne faut jamais laisser un enfant seul avec un chien sans surveillance. Ne jamais déranger un chien lorsqu'il dort.

Besoins médicaux



SOINS

Au moins, une visite annuelle est nécessaire afin de faire un bilan de santé qui s'effectue en général au moment des rappels de vaccins et des traitements antiparasitaires. En fonction de l'âge et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre **animal nécessite d'autres soins courants (nettoyage des oreilles, des yeux, des dents et brossage des poils)**. Ces soins sont à adapter en fonction de la race de votre animal.

Une **observation quotidienne de votre chien et de son comportement est nécessaire** pour déceler l'apparition de troubles le plus précocement possible. Quelques signes doivent vous alerter à consulter un vétérinaire si persistant : abattement, baisse de son appétit, augmentation de la consommation d'eau et apparition de malpropreté.



La vaccination contre la rage est **obligatoire** pour les chiens qui voyagent hors de France ou qui arrivent d'un pays étranger, ainsi que pour les chiens de 1^{re} et 2^e catégorie.

STÉRILISATION

La stérilisation est **obligatoire pour tout animal adopté**.

Elle permet d'éviter une portée non désirée et peut **réduire l'apparition de certaines maladies**.



La stérilisation est obligatoire pour les chiens de 1re catégorie.

VIEILLESSE ET FIN DE VIE

Il est nécessaire de se renseigner **sur la fin de vie de votre animal et les coûts que peuvent engendrer une dégradation de l'état de santé de votre animal qui parfois peuvent être importants**. Un chien âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires.



Réglementation

IDENTIFICATION



L'identification est obligatoire pour tous les chiens avant l'âge de 4 mois et ce, avant toute cession gratuite ou onéreuse : le non-respect de ces règles d'identification donne lieu à une **contravention de 4e classe (750 €)**. En cas de perte de votre animal, elle vous permettra de le retrouver beaucoup plus facilement.

L'identification se fait **soit par puce électronique soit par tatouage, voire les deux**, via un vétérinaire agréé et doit être enregistrée dans **le fichier national d'identification des carnivores domestiques I-CAD**. Si vous devez voyager à l'étranger, seule la puce électronique est autorisée.

En tant que détenteur d'un animal FBB, vous vous **engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement** à la Fondation Brigitte Bardot : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, déclaration de perte, de fugue, de vol et de décès de l'animal. La déclaration de ces différents événements est un acte de protection primordial vis-à-vis de votre animal, notamment en cas de perte de ce dernier.

MALTRAITANCE ANIMALE ET ABANDON

Il est **interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chiens**. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller jusqu'à **3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende** (article 521-1 du Code pénal), passant à **4 ans d'emprisonnement et 60 000 € d'amende** lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est considéré comme de la maltraitance. **L'abandon d'un animal sur la voie publique, ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge, est passible des mêmes peines**.

LES CHIENS DE PREMIÈRE ET DEUXIÈME CATÉGORIE

Il existe une réglementation concernant certains types de chiens dits de 1re et 2e catégorie.

- Les chiens de 1re catégorie sont des chiens issus de croisements par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races suivantes : les chiens de type « pit-bulls » (chiens d'apparence Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, non LOF), les chiens de type « boerbulls » (chiens d'apparence Mastiff, non LOF), et les chiens d'apparence Tosa, non LOF.
- Les chiens de 2e catégorie sont les chiens de race : Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Tosa et les chiens de race ou d'apparence (non-LOF) Rottweiler.



Tout détenteur d'un chien appartenant à l'une de ces catégories doit posséder un permis de détention, qui sera délivré par votre mairie, après les obligations légales suivantes : une **assurance responsabilité civile** spécifique à l'animal, une **attestation d'aptitude**, un **certificat de vaccination contre la rage**, avoir fait réaliser une **évaluation comportementale** du chien par un vétérinaire compétent et être majeur sont également obligatoires.

Il est interdit d'acquérir ou de céder un chien de 1re catégorie, ainsi que d'en faire rentrer un sur le territoire français.

La stérilisation est **obligatoire** pour les chiens de 1re catégorie.

ADOPTION

N'adoptez pas un animal via un réseau social : vous n'aurez **aucune garantie du respect de la réglementation et de son bien-être**, et vous risquez de contribuer au **trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons**.



L'entrée d'animaux non identifiés et non vaccinés contre la rage est absolument interdite et peut avoir de graves conséquences. Soyez vigilant sur l'origine de votre animal car un nombre important de chiens sont issus d'introductions illégales sur le territoire. De ce fait, si votre animal est concerné, il peut être placé en fourrière. Ces animaux sont souvent issus de filières ne respectant pas les normes de bien-être animal en vigueur en France. En adoptant un animal importé illégalement, vous contribuez à encourager ces trafics et des maltraitements.



Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un chien dépend fortement de la race du chien. Les chiffres ci-dessous sont estimés à titre indicatif :

- Alimentation industrielle de qualité et adaptée à l'animal (taille, poids, âge et mode de vie) = **50 €/mois pour un chien de taille moyenne et peut atteindre 150 €/mois pour un très grand chien.**
- Identification = 65 € environ.
- Frais vétérinaires courants pour un chien sans problème de santé particulier (vaccination, antiparasitaires, vermifuge, etc.) = **entre 100 et 300 € par an.**

Stérilisation en fonction du sexe de l'animal et de la technique utilisée = **entre 100 et 600 €**
Autres soins non prévisibles (maladies, accidents, chirurgies, etc.) = **les coûts peuvent atteindre plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros.**

Une partie de ces frais peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance que votre vétérinaire pourra vous conseiller.

À l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelles, tapis, coussins, caisse de transport, laisse et colliers, médailles, jouets etc.

Pour tout déplacement au sein de l'Union Européenne, le passeport européen est obligatoire pour le chien. Il coûte entre 15 et 20 €. Renseignez-vous auprès de la Fondation Brigitte Bardot.



Engagement

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous rapprocher de la Fondation Brigitte Bardot ou de votre vétérinaire.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Il est prévu des sanctions pénales en cas de manquement.

Signature précédée de la mention manuscrite :

"Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chien, je m'engage expressément à les respecter."

.....
.....
.....

Nom/prénom et signature de la personne
de la Fondation Brigitte Bardot habilitée
à délivrer le certificat

Nom/prénom et signature de la personne
à qui ont été délivrées les connaissances
et qui s'engage

Fait à : Le :

